

**Question écrite du 24 juin 2025 de Mme Yasmine Menétrey: «Conditions d'ombrage et de confort au bois de la Bâtie – pataugeoire et abris».**

La pataugeoire du bois de la Bâtie, très appréciée et largement fréquentée durant la période estivale, ne dispose actuellement d'aucune toile de protection contre le soleil. Cette absence d'ombrage suscite des préoccupations légitimes quant au bien-être et à la sécurité des enfants, notamment lors des journées de forte chaleur.

Par ailleurs, les abris en bois installés au-dessus des tables de pique-nique présentent un espacement important entre les planches, limitant fortement leur capacité à offrir une protection solaire efficace aux familles souhaitant s'y reposer.

Enfin, il apparaît qu'il n'existe pas de bancs ombragés à proximité immédiate de la pataugeoire, ce qui complique la surveillance des enfants dans des conditions confortables pour les parents ou accompagnant-e-s.

Au regard de ces éléments, je me permets de vous poser les questions suivantes:

- la Ville prévoit-elle l'installation prochaine d'un dispositif d'ombrage ou de toile de protection pour la pataugeoire du bois de la Bâtie?
- Des ajustements sont-ils envisagés concernant la conception ou l'aménagement des abris en bois, afin qu'ils remplissent pleinement leur fonction de protection solaire?
- La possibilité d'installer des bancs protégés du soleil à proximité de la pataugeoire a-t-elle été étudiée, afin de faciliter la surveillance des enfants dans des conditions adaptées?